

EXAMEN

Epreuves	Coefficient
Culture générale et expression	3
Langue vivante étrangère	2
Environnement économique et managérial du notariat	3
Droit général et droit notarial	4
Techniques notariales	6
Conduite et présentation d'activités professionnelles	3

POURSUITE D'ETUDES

Possibilité de spécialisation, sous réserve d'admission, en intégrant ultérieurement :

- une licence professionnelle métiers du notariat
- une quatrième année de formation en alternance, sanctionnée par le diplôme des Instituts des Métiers du Notariat.

Le titulaire du BTS notariat est un collaborateur de l'office notarial.

L'office notarial est dirigé par un ou plusieurs notaires. Ces derniers sont des officiers publics qui exercent leur activité sous contrôle du ministère de la justice. Le notaire authentifie les actes, c'est-à-dire qu'il constate officiellement la volonté exprimée par les signataires et s'engage personnellement sur le contenu et sur la date de l'acte.

Le technicien supérieur "notariat" agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants ou sur instructions pour les actes plus complexes.

Il accomplit l'ensemble des tâches dans le cadre d'une véritable polyvalence et suit ainsi le dossier depuis le premier contact avec le client jusqu'à son archivage.

Il occupe des emplois centrés sur la rédaction d'actes simples, l'exécution de formalités, la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur.

Selon ses aptitudes et son expérience, le diplômé pourra évoluer vers la prise de responsabilités croissantes, notamment en matière de rédaction d'actes et de management d'équipe et progresser ainsi vers un niveau cadre.

La réussite dans l'emploi pour le titulaire du BTS notariat s'appuie à la fois sur des compétences générales et professionnelles et sur des qualités personnelles, notamment ses capacités d'analyse, de synthèse, d'organisation ; sa maîtrise de la technique juridique et du vocabulaire y afférent, de la communication, des outils et technologies informatiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du baccalauréat (tout bac) ou d'un titre équivalent. les demandes de pré inscription s'effectuent à partir du mois d'avril.

INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT DE MONTPELLIER



B.T.S. "NOTARIAT"

*Formation assurée par des universitaires
notaires et professionnels du notariat*

**Parc Euromédecine - 565, Avenue des Apothicaires
34196 MONTPELLIER CEDEX 5**

Tél. 04 67 54 16 38

Fax 04 67 41 00 82

E-mail : ecole-notaire-34@wanadoo.fr

Internet : ecole-notariat.fr

L'ENSEIGNEMENT

Culture générale et expression	84h/an	- en relation avec les questions d'actualité. - capacités et techniques d'expression : vocabulaire, syntaxe, aptitude à la synthèse
Langue vivante étrangère	84h/an	Compréhension écrite et orale, expression écrite et orale : technologie et lexique du domaine professionnel.
Environnement économique et managérial du notariat	84h/an	Comprendre les différents aspects de l'activité notariale et les situer dans leur contexte écono- mique, social et institutionnel.
Droit général et droit notariat	224h/an	- introduction au droit - droit de la famille - droit des biens - droit des obligations - immobilier - droit rural - fiscalité - droit social
Techniques notariales	280h/an	Communiquer et s'informer, s'organiser, rédiger les actes, accomplir les formalités
Conduite et présentation d'activités professionnelles	84h/an	Réalisation d'activités professionnelles. L'objectif est de mettre en pratique les compétences techniques et comportementales ainsi que les connaissances acquises en cours.

FORMATION

Durée : 2 ans dont 12 semaines de stage obligatoire en milieu professionnel, réparties sur l'ensemble de la formation pendant la période scolaire.